|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.29.3/Rev.220 octobre 2023FrançaisOriginal : Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 29.3 de l’ordre du jour

**INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Ce document rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 11.24 (Rev. COP13) et propose de nouvelles décisions pour adoption.

Le document été révisé pour refléter le retrait de l'Annexe 2 de ce document et l’ajustement correspondant du résumé.

**INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)**

Contexte

1. L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) a été créée lors de la 11e Session de la Conférence des Parties (COP11) en 2014 (Résolution 11.24). L'Initiative a pour objectif global d'améliorer l'état de conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière, sans toutefois perdre de vue les principales menaces.
2. La CAMI est dotée d'un Programme de travail exhaustif qui fait l'objet d'une mise à jour régulière. Le Programme de travail a été révisé lors de la 2e réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative qui s'est tenue à Oulan-Bator en Mongolie, en 2019. La COP13 de la CMS a par la suite adopté le Programme de travail 2021-2026 révisé en tant qu'annexe à la Résolution 11.24 (Rev.COP13), et a approuvé la CAMI en tant qu'approche intégrative, s'appuyant sur un programme régional qui identifie les synergies basées sur la géographie, les intérêts et les espèces communs, pour renforcer la coopération et la coordination au niveau local, régional et international, pour réduire au minimum le chevauchement institutionnel et pour améliorer la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments. Le Programme de travail prévoit des mesures de conservation concrètes pour les 15 espèces inscrites sur la liste de la CAMI[[1]](#footnote-2) qui sont présentes sur le site dans 14 États de l'aire de répartition.[[2]](#footnote-3)

Mise en œuvre du Programme de travail de la CAMI depuis 2020

1. Depuis février 2020, le Secrétariat de la CMS a organisé six réunions, préparé ou initié quatre études et levé des fonds pour la mise en œuvre de deux projets au titre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du Gouvernement de l'Allemagne dans le cadre des efforts pour mettre en œuvre le Programme de travail de la CAMI. Les activités du Secrétariat sont décrites plus en détail ci-dessous. Toutes les activités décrites ci-dessous ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Accord entre le Secrétariat de la CMS et l'Académie internationale de la nature (INA) de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), sur financement du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sûreté nucléaire et de la Protection des Consommateurs (BMUV) – à l'exception de deux projets IKI, la réunion consultative sur l'Antilope saïga et deux études : « Zones prioritaires de conservation transfrontalières pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale » et un rapport sur le Guépard asiatique. Les sources de financement de ces activités sont précisées ci-dessous.

*Réunions*

1. Le Secrétariat et la BfN ont conjointement organisé un atelier en ligne du 20 au 22 octobre 2020, réunissant des experts et des Signataires du Mémorandum d'entente relatif à la conservation et la restauration du Cerf de Boukhara (Cervus elaphus bactrianus) (MdE Cerf de Boukhara).
2. Cette réunion s'est déroulée en ligne en raison de la pandémie de COVID-19 et a été organisée sous la forme d'un atelier d'experts plutôt que comme une réunion des Signataires du MdE Cerf de Boukhara, car un certain nombre de représentants gouvernementaux n'ont pas pu y assister. À l'issue des échanges, les participants ont adopté le Programme de travail 2021-2026 du MdE Cerf de Boukhara, le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du MdE et un nouveau format de rapport pour le MdE. Le Fonds mondial pour la nature Russie a été chargé de préparer les documents pour la réunion. Le Secrétariat a facilité l'examen des [documents](https://www.cms.int/bukhara-deer/fr/node/20670) et leur adoption par les États Signataires par des procédures postales.
3. La 4e réunion des Signataires du Mémorandum d'Entente relatif à la conservation, la restauration et l’utilisation durable de l’Antilope saїga (MdE Saïga) a été organisée par le Secrétariat de la CMS, en coopération avec le Ministère russe des ressources naturelles et de l'écologie. La réunion s'est tenue en ligne les 28 et 29 septembre 2021. L'Alliance pour la conservation de l'Antilope saïga (SCA) a été chargée de préparer le rapport général sur la mise en œuvre du MdE. La 4e réunion des Signataires du MdE Saïga a adopté le [Programme de travail international à moyen terme pour l'Antilope de la Saïga 2021-2025](https://www.cms.int/saiga/fr/node/22773) (MTIWP) et le rapport intitulé [« Utilisation durable de l'Antilope saïga : Perspectives et prospectives »](https://www.cms.int/saiga/fr/node/23179), commandé par l'INA de la BfN pour le compte du Secrétariat de la CMS et rédigé par un groupe d'experts sous la direction de la SCA. Toutes les conclusions des réunions peuvent être consultées [ici](https://www.cms.int/saiga/fr/node/21824).

1. Conformément à la Décision 13.131 de la COP13, un groupe de travail intersession (GTI) multipartite a été créé par le Conseil scientifique de la CMS pour faire face à l'impact des infrastructures sur les espèces migratrices et leurs habitats. En ce qui concerne le Programme de travail de la CAMI, le GTI a recommandé de mettre à jour et de promouvoir la mise en œuvre de l'[Atlas des migrations des mammifères et des infrastructures linéaires d'Asie centrale](https://www.cms.int/cami/sites/default/files/document/cms_cami2_inf.4_cami-migration-and-infrastructure-atlas_e.pdf) et [les Lignes directrices : impacts des infrastructures linéaires sur les grands mammifères migrateurs d'Asie centrale](https://www.cms.int/fr/node/8178). Les résultats de la réunion sont présentés dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.30.3.1.
2. La 1ère réunion des États de l'aire de répartition de la Panthère de Perse s'est tenue à Tbilissi en Géorgie, du 20 au 22 septembre 2022, avec le soutien logistique du Caucasus Nature Fund. Après examen, la réunion a adopté [la Stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour la conservation de la Panthère de Perse](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_pl-rs1_outcome_range-wide-strategy-endorsed_e.pdf), que le Groupe de spécialistes des félins de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avait été chargé de préparer. Les documents de la réunion sont disponibles [ici](https://www.cms.int/fr/node/23461). Les États de l'aire de répartition suivants étaient officiellement représentés : Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Pakistan, Turquie et Ouzbékistan (en ligne). La République islamique d'Iran et l'Arménie n'ont pu participer qu'à une seule des trois journées de la réunion en ligne en raison de la situation difficile dans laquelle se trouvaient leurs pays à cette période. La stratégie est contenue dans le document UNEP/CMS/PL-RS1/Outcome.
3. En réponse à une demande du Gouvernement du Kazakhstan, et conformément au MTIWP (2021-2025) du MdE Saïga, le Secrétariat de la CMS a organisé la réunion consultative sur le thème : « Identifier des solutions aux conflits entre l'homme et la faune sauvage impliquant les Antilopes de la Saïga au Kazakhstan », en coopération avec le Comité des forêts et de la faune sauvage du Kazakhstan, l'Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan et le PNUD Kazakhstan. La réunion a été financée par le Gouvernement de l'Allemagne et le PNUD Kazakhstan. La réunion, qui s'est tenue à Astana au Kazakhstan, du 25 au 27 mai 2023, visait à élaborer une stratégie pour la conservation et la gestion des Antilopes saïga au Kazakhstan, en mettant l'accent sur l'atténuation du conflit entre l'homme et la faune sauvage résultant de l'entrée des troupeaux de saïga dans les zones agricoles.
4. La 1ère [réunion des États de l'aire de répartition de l'Âne sauvage d'Asie](https://www.cms.int/fr/node/23823) se tiendra sur l'île de Vilm en Allemagne, du 26 juin au 1er juillet 2023 et vise à élaborer un plan d'action international pour la conservation de l'espèce. Le dernier jour de la réunion, les participants discuteront de la manière de faire progresser la conservation transfrontalière de l'âne sauvage d'Asie et d'autres espèces migratrices dans son habitat.

*Études*

1. En 2019, le Secrétariat de la CMS a publié l'étude « [Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale](https://www.cms.int/fr/node/19454) », préparée avec le financement du Gouvernement de la Suisse et adoptée par la [2e Réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI](https://www.cms.int/cami/fr/node/17454). En 2021, le Secrétariat de la CMS a commandé un complément à cette étude avec le financement du BMUV et du Gouvernement de la Suisse pour inclure les espèces ajoutées à l'Initiative par la COP13 (ours de Gobi, panthère de Perse et urial) ainsi que d'autres États de l'aire de répartition de la CAMI, qui n'avaient pas été inclus dans la première version de l'étude du fait de contraintes financières. L'étude actualisée a identifié 39 zones transfrontalières entre 14 États de l'aire de répartition de la CAMI. L'étude est en cours d'examen par le Secrétariat et sera transmise aux États de l'aire de répartition pour leurs observations avant sa publication.
2. En octobre 2022, une étude intitulée « Potentiel de gestion communautaire de la faune des espèces de la CAMI » a été commandée par le Secrétariat conjointement avec l'INA de la BfN. L'étude explore la faisabilité de l'application d'approches de gestion communautaire de la faune sauvage au Kazakhstan, au Kirghizstan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, dans le but d'améliorer la conservation à long terme de l'antilope saïga, de l'argali, de la panthère des neiges et du cerf de Boukhara. L'étude est en cours d'examen par le Secrétariat et sera diffusée auprès des États de l'aire de répartition pour recueillir leurs observations avant sa publication.
3. Lors de la 5e réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (juillet 2021, en ligne), un groupe de travail intersessions sur le Guépard d'Asie a été créé, conformément à l'activité 8.1 du [Programme de travail](https://www.cms.int/fr/node/19988) de la CAMI (8.1 : *appuyer et contribuer à l’analyse des lacunes dans les connaissances sur la base de preuves scientifiques, notamment : c) Fournir des preuves et des informations solides aux parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le statut, la distribution et les menaces*). Le groupe de travail a été chargé d'examiner les options possibles pour la reconstitution des populations asiatique et nord-africaine de guépard d'Afrique, comme indiqué dans son mandat ([UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 7](https://www.cms.int/fr/search404)), et de faire rapport au Comité de session lors de sa 6e réunion sur ses conclusions afin d'informer une décision de la COP14.
4. Conformément au mandat, un *Rapport sur la situation du guépard en Iran* (*Acinonyx jubatus venaticus)* et un *Rapport sur la situation du guépard dans la Corne de l'Afrique* *(Acinonyx jubatus soemmeringii)* ont été préparés par le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN, avec le soutien financier du Gouvernement du Royaume-Uni. Le *Rapport sur la situation du guépard en Iran* n'a pas été publié et la réunion du groupe de travail n'a pas pu avoir lieu. Cependant, afin de faire avancer le processus, le *Rapport sur la situation du guépard dans la Corne de l'Afrique* *(Acinonyx jubatus soemmeringii)* a été soumis pour examen à la 2e réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains (CITES-CMS/ACI2/Doc.3, Annexe 1) et comme base de discussion sur le commerce illégal dans *A. j. soemmeringii* comme l'exigent le Programme de travail l'ACI et les décisions de la COP19 de la CITES.

*Projets*

1. La mise en œuvre du projet « Mammifères d'Asie centrale et adaptation au climat », financé par l'IKI et piloté par le bureau du PNUE à Vienne, a débuté en janvier 2021 et s'achèvera en 2025. Il vise à accroître la résilience des mammifères de montagne et des communautés locales face au changement climatique et aux autres menaces qui y sont liées. Le projet concerne trois pays (Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan) et cible les espèces inscrites sur la liste de la CMS, telles que l'argali, le cerf de Boukhara et la panthère des neiges, ainsi que d'autres grands mammifères ne figurant pas sur la liste de la CMS. La création d'un atlas des infrastructures en ligne prévue dans le cadre de ce projet peut bénéficier à de multiples espèces dans 8 des 14 États de l'aire de répartition de la CAMI, si les décideurs l'utilisent pour planifier des projets d'infrastructure qui prennent en compte les espèces migratrices. Le Secrétariat de la CMS joue l'un des rôles principaux dans le projet, visant, entre autres, à fournir des conseils sur les liens entre la connectivité de l'habitat et la résilience des espèces migratrices face au changement climatique, et à faciliter l'adoption politique des résultats du projet au niveau régional.
2. Le Secrétariat de la CMS a également rejoint une demande de subvention IKI soumise en mars 2021 sous la direction du Bureau régional de l'UICN pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (UICN ECARO), visant à renforcer l'approche One Health dans la conservation de la faune, y compris pour les espèces inscrites sur la liste de la CAMI au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et à l'Ouzbékistan. En 2022, le consortium s'est vu accorder la possibilité d'élaborer une proposition complète, qui est actuellement en cours d'examen. Si la demande est acceptée, le projet portera sur les activités du Programme de travail de la CAMI concernant, entre autres, la réduction des obstacles à la migration, la lutte contre les maladies de la faune sauvage et l'examen de la législation qui affecte les espèces inscrites sur la liste de la CMS, y compris les mammifères et les oiseaux.

Discussion et analyse

1. Comme indiqué ci-dessus, une série d'activités pourraient être mises en œuvre pendant l'intersession entre la COP13 et la COP14. Ce résultat positif est dû à plusieurs facteurs importants : a) la coopération de longue date avec l'INA de la BfN allemande, qui apporte un soutien financier, technique et logistique inestimable ; b) le soutien financier et politique des Gouvernements de l'Allemagne et de la Suisse ; c) un réseau actif de gouvernements des États de l'aire de répartition, de scientifiques, d'autres agences des Nations Unies et d'ONG, qui permet d'échanger des informations, de collecter des fonds et d'améliorer la collaboration.
2. Malgré le soutien reçu, certaines activités clés du Programme de travail, dont le Secrétariat était responsable et pour lesquelles aucun financement de projet n'a pu être identifié, n'ont pas été mises en œuvre. Le temps et le financement étaient très insuffisants pour la mise en œuvre les activités couvrant l'ensemble de la région CAMI et un plus grand nombre d'espèces CAMI, pour analyser la mise en œuvre du Programme de travail et pour s'engager dans des efforts de collecte de fonds plus complets afin de combler les lacunes de la mise en œuvre. À mesure que le nombre d'espèces couvertes par la CAMI augmente, il est nécessaire de planifier stratégiquement la rationalisation de la mise en œuvre, en se concentrant sur des questions transversales qui profitent à plusieurs espèces, afin de garantir que la CAMI demeure une plateforme qui traite plusieurs espèces et questions en parallèle plutôt que de se disperser en petites composantes qui traitent d'espèces individuelles.
3. Si d'excellents outils techniques et d'orientation politique ont été créés dans le cadre de la CAMI par des experts régionaux et internationaux, leur application dans les États de l'aire de répartition reste un défi. Les États de l'aire de répartition de la CAMI et le Secrétariat de la CMS doivent élaborer une stratégie pour l'adoption de ces directives par les acteurs concernés.
4. Les décisions proposées à l'Annexe du présent document couvrent l'ensemble de ces activités – qui restent d'actualité.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties d'adopter le projet de décisions figurant à l'Annexe du présent document ;

**Annexe**

PROJET DE DÉCISIONS

**INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)**

***Décision adressée aux Parties***

14.AA Les Parties qui sont des États de l'aire de répartition de la CAMI sont priées :

1. d'examiner les rapports « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et « Potentiel de gestion communautaire de la faune sauvage pour les espèces CAMI », qui seront diffusés par le Secrétariat ;
2. de renforcer la coopération transfrontalière dans les zones prioritaires, telles qu'identifiées par l'étude « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale » ;
3. d'envisager d'ajouter à la CAMI des espèces nouvellement inscrites sur la liste de la CMS, si elles sont exposées aux mêmes menaces et partagent des habitats similaires à ceux des espèces CAMI existantes et, si nécessaire, de proposer des modifications respectives au Programme de travail en cours de la CAMI pour examen par la 3e réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI ;
4. de réviser, pour adoption par la COP15, le Programme de travail de la CAMI pour la période 2027-2033, dans le but de rationaliser ses actions de sorte à se concentrer sur les activités transversales qui profitent à de multiples espèces et pour refléter les mandats actualisés de la CMS pertinents pour la région, en veillant à ce que les menaces émergentes telles que le changement climatique soient comprises et incluses ;
5. d'élaborer, en coopération avec le Secrétariat de la CMS, une stratégie ou d'autres actions visant à promouvoir l'utilisation des divers produits mis au point dans le cadre de la CAMI dans les organisations, les entités et les processus concernés et de la mettre en œuvre.

***Décision adressée au Secrétariat***

14.BB Le Secrétariat est prié :

1. de soutenir les Parties dans la mise en œuvre de la Décision 14.AA ;
2. sous réserve de la disponibilité de ressources externes, de traduire les études « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et « Potentiel de gestion communautaire de la faune sauvage pour les espèces CAMI » en langue russe afin de faciliter leur examen et leur approbation par les États parties concernés de l'aire de répartition ;
3. de diffuser les deux études auprès des États parties de l'aire de répartition pour recueillir leurs observations, les intégrer et soumettre la version consolidée à la prochaine réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI et au Comité permanent de la CMS pour approbation ; de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision lors de la 15e Session de la Conférence des Parties.

***Décision adressée au Comité permanent***

14.CC Le Comité permanent est prié :

1. d'examiner et d'approuver les études visées dans la Décision 14.BB et de formuler des recommandations aux Parties sur les prochaines étapes de l'utilisation de ces études.
1. Espèces couvertes par la CAMI : Argali (*Ovis ammon*), Guépard asiatique (*Acinonyx jubatus*), Âne sauvage d’Asie (*Equus hemionus*), Cerf de Boukhara (*Cervus elaphus yarkandensis*), Ours de Gobi (*Ursus arctos isabellinus*), Gazelle à goitre (*Gazella subgutturosa*), Âne sauvage du Tibet (*Equus kiang*), Gazelle de Mongolie (*Procapra gutturosa*), Panthère de Perse (*Panthera pardus saxicolor*), Cheval de Przewalski (*Equus ferus przewalskii*), Antilope de Saïga (*Saiga spp*.), Panthère des neiges (*Uncia uncia*), Urial (*Ovis vignei*), Chameau sauvage (*Camelus bactrianus*), Yack sauvage (*Bos grunniens*). [↑](#footnote-ref-2)
2. États de l'aire de répartition de la CAMI : Afghanistan, Bhoutan, Chine, Inde, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Kirghizstan, Mongolie, Népal, Pakistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. [↑](#footnote-ref-3)